



2017	0563
------	------

N°	17-365
----	--------



## COMMUNE DE SAINT-CHAFFREY

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

### ARRETE N° 17-365

#### PORTANT MISE A JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-CHAFFREY

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 à 53, et R.153-18 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 05 2017 07 31 007 portant approbation de la modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) de la Commune de Saint-Chaffrey ;
- Vu la délibération n° 16-11-13 du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Chaffrey du 5 septembre 2016 approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

### ARRETE

#### Article 1er :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Chaffrey est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de la modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles par arrêté préfectoral n° 05 2017 07 31 007 du 31 juillet 2017.

Le dossier de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles est annexé au Plan Local d'Urbanisme.

#### Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

#### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Fait à Saint-Chaffrey, le 20 septembre 2017.

Le Maire,  
Catherine BLANCHARD



TELETRANSMISSION EN PREFECTURE :  
AFFICHE LE :  
NOTIFIE LE :

*Le présent arrêté est un acte administratif susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans les deux mois de sa notification pour un acte individuel ou de sa publication pour un acte de portée générale.*